

CANADA

Évolution territoriale

1867



En 1867, les colonies du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick sont réunies en un état fédéral, le Dominion du Canada. Dans la nouvelle confédération, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick conservent leurs frontières établies et le Canada est divisé en deux provinces, l'Ontario et le Québec. En 1870, l'acquisition de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest a permis de constituer les Territoires du Nord-Ouest; le Manitoba s'est alors joint à la Confédération en tant que province, suivi de la Colombie-Britannique en 1871 et de l'Île-du-Prince-Édouard en 1873.

1905



En 1905, l'Alberta et la Saskatchewan sont créées en tant que provinces avec leurs limites actuelles et le district de Keewatin est de nouveau incorporé aux Territoires du Nord-Ouest. En 1898, le district du Yukon se sépare des Territoires du Nord-Ouest et devient alors le Territoire du Yukon; les frontières actuelles du territoire sont créées en 1901. En 1912, les superficies du Manitoba, de l'Ontario et du Québec sont agrandies vers le nord; ces provinces obtiennent les mêmes frontières qu'elles ont encore aujourd'hui.

1949



En 1949, Terre-Neuve se joint à la Confédération en tant que dixième province avec ses limites telles que définies en 1927. L'histoire longue et diversifiée de la colonisation au Canada se traduit par deux configurations distinctes des limites, qui différencient le Canada oriental du Canada occidental. Les limites orientales suivent les éléments du relief tels que les bassins hydrographiques, alors que les limites du Canada occidental et septentrional reflètent l'organisation administrative de ces terres, d'abord par la Compagnie de la Baie d'Hudson et, ensuite, par le Gouvernement du Canada.

1999



En 1999, le Nunavut est devenu le troisième territoire du Canada. Les frontières intérieures du pays n'avaient pas été retouchées depuis l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération canadienne en 1949. Découpé à même les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut s'étend sur 2 millions de kilomètres carrés, ce qui représente grossièrement le cinquième du territoire canadien. Le 6 décembre 2001, un amendement apporté à la Constitution fédérale a permis de modifier le nom de Terre-Neuve. Dorénavant, cette province s'appelle Terre-Neuve-et-Labrador.